

# Ronde de sécurité

## Tableaux des nouvelles déficiences mineures et majeures



### Nouvelles déficiences mineures



### Nouvelles déficiences majeures

## 1. Attelage \*Dans cette section les modifications sont principalement liées au fait que le véhicule soit accouplé ou non.

**1.1 Lorsque le véhicule n'est pas accouplé,** un ou des éléments de fixation de la sellette sont manquants, cassés ou desserrés.

**1.1 Lorsque le véhicule est accouplé,** 20 % ou moins des éléments de fixation de la sellette au cadre de châssis du tracteur sont manquants, cassés ou desserrés sur un élément d'ancrage.

**1.2** Une attache de sûreté ou un raccord est manquant, détérioré ou mal fixé.

**1.B Lorsque le véhicule est accouplé,** il y a un déplacement entre un élément d'assemblage de la sellette d'attelage (cornière) et le châssis du véhicule.

**1.C Lorsque le véhicule est accouplé,** plus de 20 % des éléments de fixation de la sellette au cadre de châssis du tracteur sont manquants, cassés ou desserrés sur un élément d'ancrage.

**1.D Lorsque le véhicule est accouplé,** 25 % ou plus des goupilles de blocage d'une sellette d'attelage coulissante sont manquantes ou inopérantes.

**1.E Lorsque le véhicule est accouplé,** les mâchoires ne sont pas complètement fermées derrière le pivot d'attelage.

**1.F Lorsque le véhicule est accouplé,** le mécanisme de verrouillage des mâchoires n'est pas enclenché.

## 2. Châssis et carrosserie

**2.2** Un élément fixe de la carrosserie est absent ou mal fixé.

Pour les autobus ou les autocars seulement

**2.3** Une porte extérieure d'un compartiment à bagages ou d'un compartiment auxiliaire est inadéquate ou mal fixée au véhicule routier.

**2.C** Plus de 25 % des goupilles de blocage sont absentes ou ne sont pas en position bloquée.

## 3. Chauffage et dégivrage

**3.1** La soufflerie prévue pour le pare-brise ne fonctionne pas.

## 4. Commandes du conducteur

**4.1** Le moteur n'accélère pas ou ne revient pas au ralenti, de façon normale, après le relâchement de l'accélérateur.

**4.1** Le mécanisme de commande d'embrayage ne fonctionne pas correctement.

**4.A** Le moteur ne revient pas au ralenti après le relâchement de l'accélérateur.

# Ronde de sécurité

## Tableaux des nouvelles déficiences mineures et majeures



### Nouvelles déficiences mineures



### Nouvelles déficiences majeures

## 8. Phares et feux

### VAD, section 8.2

Un des **feux de détresse** ne s'allume pas lorsque l'interrupteur est actionné.

*(Cette déficience a été retirée.)*

**8.1 Lorsque le véhicule est accouplé**, l'un des **feux de changement de direction** arrière ou les deux ne s'allument pas sur le véhicule qui tracte ou sur la première semi-remorque d'un train double.

**8.1 Lorsque le véhicule est accouplé**, l'un des **feux de position** arrière ou les deux ne s'allument pas sur le véhicule qui tracte ou sur la première semi-remorque d'un train double ou l'un des feux de position arrière ne s'allume pas sur le dernier véhicule.

**8.1** Pour un véhicule d'une seule unité, l'un des **feux de freinage** ne s'allume pas.

**8.1 Lorsque le véhicule est accouplé**, l'un des **feux de freinage** ou les deux ne s'allument pas sur le véhicule qui tracte ou sur la première semi-remorque d'un train double ou un des feux de freinage ne s'allume pas sur le dernier véhicule.

**8.1** Le feu de la plaque d'immatriculation arrière ne s'allume pas.

**8.B** Sur un véhicule d'une seule unité ou sur le dernier véhicule d'un ensemble de véhicules\* :

- aucun **feu de changement de direction** situé à l'arrière droit ne s'allume;
- aucun **feu de changement de direction** situé à l'arrière gauche ne s'allume.

*\* Cette déficience s'applique seulement aux véhicules d'une seule unité ayant un PNBV de 4 500 kg ou plus et au dernier véhicule d'un ensemble de véhicules lorsque celui-ci a un PNBV de 4 500 kg ou plus.*

**8.B** Aucun **feu de freinage** ne s'allume sur un véhicule d'une seule unité ou sur le dernier véhicule d'un ensemble de véhicules.

# Ronde de sécurité

## Tableaux des nouvelles déficiences mineures et majeures



### Nouvelles déficiences mineures



### Nouvelles déficiences majeures

## 9. Pneus

### VAD, section 9.1

Un pneu installé sur une roue jumelée présente un renflement.

*(Cette déficience a été retirée.)*

**S'applique à un pneu relié à la direction d'un véhicule motorisé dont le PNBV est de 4 500 kg ou plus :**

**9.A** La profondeur de deux rainures adjacentes est égale ou inférieure à l'indicateur d'usure\*.

*\* Considérant que la hauteur de l'indicateur d'usure d'un pneu est de 1,6 mm.*

**9.B Les deux pneus jumelés du même assemblage de roues présentent** une matière étrangère logée dans la bande de roulement ou le flanc et qui peut causer une crevaison.

**9.D** Un pneu présente un renflement relié à un défaut de la carcasse.

### VAD, section 9.1

Un pneu touche au pneu de la roue jumelée

*(Cette déficience a été retirée.)*

## 10. Portières et autres issues

**10.1** La portière du conducteur ne s'ouvre pas ou s'ouvre difficilement de l'intérieur ou de l'extérieur.

**10.A** Une portière de l'habitacle ne s'enclenche pas complètement à la fermeture.

Pour les autobus ou les autocars seulement

**10.B** Une sortie de secours est obstruée (accessibilité).

**10.C** Une porte de secours est inadéquate ou son avertisseur sonore ou lumineux est inopérant.

# Ronde de sécurité

## Tableaux des nouvelles déficiences mineures et majeures



### Nouvelles déficiences mineures



### Nouvelles déficiences majeures

## 11. Rétroviseurs et vitrage

**11.1** Le pare-brise est terni, brouillé ou brisé de façon à nuire à la visibilité qu'a le conducteur de la route ou de la signalisation.

**11.1** Une vitre latérale située d'un côté ou de l'autre du poste de conduite est ternie, brouillée, obstruée, craquelée ou fissurée de façon à nuire à la visibilité qu'a le conducteur de la route ou de la signalisation.

Pour tous les rétroviseurs extérieurs  
(concerne maintenant aussi les rétroviseurs qui ne sont pas obligatoires)

**11.3** Un rétroviseur extérieur est mal fixé ou présente une arête vive.

Pour les autobus et les minibus scolaires

**11.4** Une vitre latérale située d'un côté ou de l'autre et immédiatement derrière le poste de conduite est ternie, brouillée, obstruée, craquelée ou fissurée de façon à nuire à la visibilité qu'a le conducteur de la route ou de la signalisation.

## 12. Roues, moyeux et pièces de fixation

**12.1** Il y a une fuite de lubrifiant du roulement de roue autre qu'un suintement.

**12.1** Le niveau de lubrifiant du roulement de roue est sous le niveau minimal lorsque visible par une fenêtre d'inspection.

### VAD, section 10.3

La roue de secours en place n'est pas en état d'être utilisée.

(Cette déficience a été retirée.)

**12.A** Le lubrifiant du roulement de roue est absent ou n'est pas visible par une fenêtre d'inspection.

## 13. Siège

**13.1** Le siège du conducteur est inadéquat ou ne demeure pas dans la position choisie.

**13.A** La ceinture de sécurité du siège du conducteur est manquante, modifiée ou inadéquate.

# Ronde de sécurité

## Tableaux des nouvelles déficiences mineures et majeures



### Nouvelles déficiences mineures



### Nouvelles déficiences majeures

## 14. Suspension

**14.2** Un ballon est endommagé au point d'exposer la toile.

**14.2** Un ballon présente une réparation.

**14.1** Une lame de ressort, autre qu'une lame maîtresse, ou un ressort hélicoïdal est cassé.

**14.A** Un coussin de caoutchouc est manquant ou cassé.

**14.B** Un ballon est absent ou dégonflé.

**14.C** Une bride de fixation (*U-bolt*) est manquante, mal fixée, fissurée ou cassée.

**14.D** Une lame en composite (par exemple, fibre de verre) est fissurée sur plus de 75 % de sa longueur ou comporte une intersection de fissures.

**14.F** Un ressort hélicoïdal est cassé au point que le véhicule est affaissé complètement où se situe ce ressort.

**14.F** Une barre de torsion est cassée.

## 15. Système d'alimentation en carburant

**15.A** Le réservoir est mal fixé et il y a risque de séparation.

**15.B** Le réservoir à essence ou à diesel n'est pas muni d'un bouchon.

**15.C** Le réservoir présente une fuite autre qu'un suintement.

**15.C** Il y a fuite de carburant autre qu'un suintement le long du système d'alimentation.

## 16. Système d'échappement

**16.1** Une fuite de gaz d'échappement ailleurs que par les trous prévus par le fabricant du système d'échappement.

**16.A** Une fuite de gaz d'échappement du moteur qui s'infiltré dans l'habitacle lorsque le plancher est perforé.

# Ronde de sécurité

## Tableaux des nouvelles déficiences mineures et majeures



### Nouvelles déficiences mineures



### Nouvelles déficiences majeures

#### 17. Système de freins électriques

**17.1** Un raccord ou un câble électrique est mal fixé à un point d'attache ou de connexion.

**17.A** Il y a une réduction importante de la capacité de freinage.

#### 18. Système de freins hydrauliques

**18.1** Le niveau de liquide dans le réservoir du maître-cylindre est inférieur au niveau minimal indiqué par le fabricant ou, à défaut d'indications, à plus de 12,5 mm (1/2 po) au-dessous du col de l'orifice de remplissage.

**18.D** Il y a une réduction importante de la capacité de freinage.

#### 19. Système de freins pneumatiques

**19.2** Les avertisseurs lumineux et visuel de basse pression, dont est muni le véhicule, ne fonctionnent pas lorsque la pression d'air dans le système est inférieure à 380 kPa (55 lb/po<sup>2</sup>).

**19.A** Aucun avertisseur (visuel, lumineux et sonore) de basse pression ne fonctionne lorsque la pression d'air dans le système est inférieure à 380 kPa (55 lb/po<sup>2</sup>).

**19.4** Fuite d'air audible.

**19.D** Il y a une réduction importante de la capacité de freinage.

#### VAD, section 1.2 (volume d'air exigé pour serrer le frein de service)

~~La baisse de pression d'air dépasse 130 kPa (19 lb/po<sup>2</sup>) ou 20% dans le cas d'un ensemble de véhicule.  
(Cette déficience a été retirée.)~~

# Ronde de sécurité

Tableaux des nouvelles déficiences mineures et majeures



## Nouvelles déficiences mineures



## Nouvelles déficiences majeures

### 20. Transport de passagers

- 20.1** Une tige verticale, une barre horizontale, une poignée d'appui ou un panneau protecteur n'est pas solidement fixé.
- 20.2** Le matériau destiné à absorber les chocs prévu par le fabricant sur les tiges verticales est absent ou inadéquat.
- 20.3** Le plancher ou une marche de l'habitacle est fissuré, gauchi (déformé) ou perforé.
- 20.4** L'allée centrale, les marches (entrée ou sortie) ou l'espace d'embarquement ne peuvent être éclairés.
- 20.5** Le porte-bagages supérieur ou le compartiment à bagages supérieur est mal fixé ou ne peut retenir les bagages.
- 20.6** Un siège ou une banquette est inadéquat.



Pour tous les détails concernant la ronde de sécurité, consultez le *Guide de ronde de sécurité*, disponible sur le site Web de la Société.